

Application de Fiche Règlementaire

À l'attention des médecins

FR
153v3

Que prévoit cette fiche ?

Création des codes CSE, CTE et MIA

Contexte de l'évolution :

L'avenant 6 à la convention nationale des médecins prévoit la mise en place de plusieurs actes complexes pour les médecins généralistes et spécialistes.

Modalité :

Les codes prestations **CSE**, **CTE** et **MIA** sont créés.

Les informations suivantes sont mises à jour :

Table 1 : création des entrées **CSE**, **CTE** et **MIA** dans la table

Table 2 : compatibilité avec les PS prescripteurs

Table 2bis : compatibilité avec le contexte conventionnel

Table 3 : compatibilité avec la qualité du bénéficiaire

Table 4 : compatibilité avec les différentes natures d'assurance et date d'effet 10/02/2019

Table 7 : compatibilité avec les qualificatifs *gratuit*, *non remboursable* et *SMG*

Table 12 : prestation **MIA** obligatoirement associée à *C*, *V*, *CNP*, *VNP*, *CS* ou *VS*.

Table 12 : Suppression de CSM comme acte support de **MD**

Cette évolution règlementaire sera intégrée dans une future mise à jour logicielle de nos solutions TLA.

Aidez-nous à mieux vous accompagner

Cliquez ci-dessous et dites-nous ce que vous pensez de l'accompagnement Ingenico Healthcare/e-ID.

[Donnez-nous votre avis →](#)



VEHIS ✓

VITAL'ACT 3S

Paramètres de création d'actes

Code de l'acte	Code complexe
CSE	CCX
CTE	CCE
MIA	MTX

**Retrouvez les vidéos
d'accompagnement sur
notre site internet !**

www.healthcare-eid.ingenico.com

Sélectionnez la rubrique **Actualité et support**
Sélectionnez votre solution et
rendez-vous dans « Vidéos tutos »

